

**Inscriptions année scolaire 2022/2023
des élèves ENFANTS par ordre d'arrivée
au secrétariat 1 rue Aristide Briand**

Samedi 10 septembre	
9h à 12h	14h à 17h30
Ateliers du centre Scohy 1 rue Aristide Briand Films d'animation sur logiciels-infographie Illustration bande-dessinée infographie Sculpture-modelage-céramique	Ateliers du centre Scohy 1 rue Aristide Briand et de l'Espace Avérino 26 rue Louise Michel Expressions artistiques

Lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 septembre
14h à 17h30 inscriptions en fonction des places restantes
Ateliers du centre Scohy 1 rue Aristide Briand Films d'animation sur logiciels-infographie Illustration bande-dessinée infographie Sculpture-modelage-céramique Expressions artistiques Espace Avérino 26 rue Louise Michel Expressions artistiques

Pour information, nous vous rappelons qu'afin de traiter au mieux ces inscriptions, il ne sera pas possible de recevoir par courrier vos dossiers durant cette période.

Des inscriptions supplémentaires auront lieu, en fonction des places restantes, à partir du lundi 19 septembre, date de reprise des cours, de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Année scolaire 2022-2023

Pour les aulnaysiens :

Le quotient familial est calculé en mairies annexes et au centre administratif (voir les conditions au verso).

Les aulnaysiens renonçant au barème familial devront impérativement fournir une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe...), **signer au secrétariat de l'école un formulaire de renonciation** et seront facturés au tarif maximum aulnaysien. **ATTENTION : aucune photocopie ne pourra être faite sur place.**

Cotisation trimestrielle avec possibilité de payer à l'année :

- De 11,60 € à 77,65 € le trimestre par atelier pour **1 adulte** (en fonction du barème familial)
- De 9,40 € à 60,50 € le trimestre par atelier pour **1 enfant** (en fonction du barème familial)

Pour le cours de Visites-conférences (les frais d'entrée dans les musées sont inclus dans la cotisation ainsi que le transport aller-retour en car) :

- De 43,40 € à 91,85 € le trimestre (en fonction du quotient familial)

Pour les personnes extérieures à la commune :

Tarif unique et possibilité de régler au trimestre.

- 91,85 € par trimestre soit 275,55 € à l'année pour le cours de visites-conférences pour **1 adulte**
- 119,80 € par trimestre soit 359,40 € à l'année par atelier pour **1 enfant**
- 150,60 € par trimestre soit 451,80 € à l'année par atelier pour **1 adulte**



.../...

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

(Attention le calcul du quotient pour la restauration et les accueils loisirs est différent)

● POUR LES AULNAYSIENS

Le barème familial est calculé en mairies annexes et au centre administratif ; **il est recommandé de vous rendre dans la structure administrative la plus proche de votre domicile, à partir du 01 juillet 2022 afin d'effectuer ce calcul.**

Mairie annexe GALION : 38 rue Georges Seurat – Tél. : 01 48 79 41 19

Mairie annexe GROS SAULE : 1/3 passerelle du Docteur Fleming – Tél. : 01 48 79 41 77

Mairie annexe AMBOURGET : rue du 8 Mai – Tél. : 01 48 79 41 18

Mairie annexe SUD : 79 avenue de la Croix Blanche – Tél. : 01 48 79 41 93

Centre administratif : 14/16 boulevard Félix Faure – Tél. : 01 48 79 63 63 poste 6029 ou 6009

HORAIRES D'ÉTÉ du 01 juillet au 31 août 2022

Pour les mairies annexes : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Fermé le samedi matin – réouverture à compter du samedi 27 août 2022

Pour le service Affaires périscolaires au centre administratif : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Fermé le samedi matin – réouverture à compter du samedi 27 août 2022

Horaires à compter du 01 septembre 2022

Pour les mairies annexes : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Pour le service Affaires périscolaires au centre administratif :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. **Le samedi matin de 8h30 à 12h30.**

En raison de la durée de la procédure d'enregistrement et de saisie des informations relatives à l'instruction des dossiers, il conviendra de se présenter environ une demi-heure avant la fermeture du centre administratif et des mairies annexes.

Il est impératif de fournir les documents suivants **originaux** :

- ◆ Avis d'imposition – 2021 (sur revenus 2020)
- ◆ Attestation de paiement de la CAF datant de moins de 3 mois
- ◆ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe)
- ◆ Livret de famille ou actes de naissance de la famille

Les aulnaysiens renonçant au barème familial **devront impérativement fournir un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe...) **et seront facturés au tarif maximum aulnaysien.**

NOM :

(en lettres capitales)

Prénom :

Masculin Féminin

<input type="checkbox"/> Centre SCOHY <input type="checkbox"/> Expressions artistiques <input type="checkbox"/> Céramique <input type="checkbox"/> Films d'animation sur logiciels – Infographie <input type="checkbox"/> Illustration – BD – Infographie <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> 9h30 à 11h <input type="checkbox"/> 15h30 à 17h <input type="checkbox"/> 11h à 12h30 <input type="checkbox"/> 16h à 17h30 <input type="checkbox"/> 14h à 15h30 <input type="checkbox"/> 16h à 18h <input type="checkbox"/> 14h à 16h <input type="checkbox"/> 17h à 18h30	<input type="checkbox"/> Espace AVERINO <input type="checkbox"/> Expressions artistiques <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> 9h30 à 11h <input type="checkbox"/> 11h à 12h30 <input type="checkbox"/> 14h à 15h30 <input type="checkbox"/> 15h30 à 17h <input type="checkbox"/> 17h à 18h30
Enseignant : 	Enseignant :

Tarif aulnaysien :

Quotient familial :

Tarif hors commune :

Tarif dégressif : 1^{er} membre
2^{ème} membre
3^{ème} membre

Nombre de cours :

Chèque CB Espèces

DATE DE NAISSANCE :

AGE :

ADRESSE :

CP/VILLE :

NIVEAU SCOLAIRE :

Les inscriptions non réglées ne seront pas prises en compte.



(Attention bulletin recto/verso à remplir)

.../...

Nom et prénom du père :
(en lettres capitales)

Profession :
.....

Numéro de téléphone du domicile :

Numéro de portable pour envoi de SMS en cas d'absence du professeur :

Numéro professionnel :

Adresse mail :

Adresse du domicile (si différente de l'enfant) :

Nom et prénom de la mère :
(en lettres capitales)

Profession :
.....

Numéro de téléphone du domicile :

Numéro de portable pour envoi de SMS en cas d'absence du professeur :

Numéro professionnel :

Adresse mail :

Adresse du domicile (si différente de l'enfant) :

AUTORISATION PARENTALES :

J'autorise

Je n'autorise pas

mon enfant à rentrer seul à mon domicile

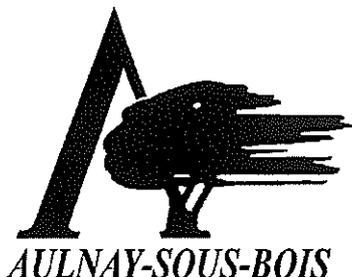
..... après avoir assisté à son cours à l'Ecole d'art Claude Monet :

Centre Scohy 1 rue Aristide Briand

Espace Avérino 26 rue Louise Michel

Fait à : le.....

Signature des parents ou du représentant légal :



ADMINISTRATION GENERALE

BAREME FAMILIAL 20__/20__

ECOLE D'ART CLAUDE MONET

**Renonciation au calcul du quotient familial
pour l'année scolaire 20__/20__**

Nom :

Adresse :

93600 AULNAY SOUS BOIS

Je ne souhaite pas remettre les justificatifs nécessaires au calcul de mon quotient familial et accepte que le tarif maximum me soit appliqué.

SIGNATURE DE L'ADMINISTRE

HÔTEL DE VILLE